**CANICULE 2022 - MODES D’ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (0-3 ANS)
ET SOUTIEN A LA PARENTALITE**

N°1 – 14 juin 2022

Selon les informations communiquées par Météo France, une partie de la France devrait connaître un épisode de vague de chaleur/canicule à partir de ce mercredi 15 juin 2022.

Le présent document contient des recommandations destinées aux modes d’accueil de jeunes enfants et aux services de soutien à la parentalité afin de leur permettre de se préparer à cet épisode de vague de chaleur/canicule et d’y faire face.

1. **Les modes d’accueil de jeunes enfants (0-3 ans)**

Les établissements d’accueil de jeunes enfants et les maisons d’assistants maternels se préparent à l’épisode de vague de chaleur/canicule en veillant à l’élaboration et l’actualisation d’un plan de gestion interne des vagues de chaleur et en désignant un responsable de la préparation et de la gestion.

Il est recommandé de s’assurer que le bâtiment dispose des équipements destinés à faire face à l’épisode de vague de chaleur/canicule et en état de marche.

Ainsi il est nécessaire de :

* Vérifier le fonctionnement
	+ du réseau d’adduction d’eau potable et le fonctionnement des douches,
	+ le fonctionnement des stores, des volets, du système de rafraîchissement ou de climatisation ou en prévoir l’installation ;
	+ du réfrigérateur et du congélateur
* S’assurer de disposer du matériel nécessaire à la protection des enfants vis-à-vis de la chaleur (brumisateurs, ventilateurs notamment - les ventilateurs n’augmentent le rafraichissement que si la peau est préalablement humidifiée.) ;
* Disposer d’un moyen de vérification du confort thermique à l’intérieur des locaux et dans les différentes pièces de vie (repos, activités, toilettes) ; disposer d’au moins un thermomètre par salle ;

Les établissements d’accueil de jeunes enfants et les maisons d’assistants maternels adaptent leur organisation et leur fonctionnement :

* Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes enfants aux risques encourus lors d’une vague de chaleur, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre ;
* Veiller à la préparation de l’approvisionnement en eau et le renforcement de la distribution ;
* Veiller aux conditions de stockage des aliments et au respect de la chaine du froid.

En période de veille saisonnière, les établissements d’accueil de jeunes enfants et les maisons d’assistants maternels consultent régulièrement les prévisions météorologiques afin d’anticiper la mise en œuvre des mesures.

Lors de la survenue de l’épisode de vague de chaleur/canicule, les établissements d’accueil de jeunes enfants et les maisons d’assistants maternels procèdent aux actions suivantes :

* Fermer les volets, les stores et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée (notamment si la température ex­térieure est supérieure à la température intérieure) ;
* Vérifier la température des pièces et avoir une solution de repli dans un endroit plus frais ;
* Mettre à l’ombre des enfants - éviter les expositions au soleil ;
* Adapter les activités et les sorties à l’ex­térieur (les horaires aux températures les plus fraiches) et privilégier les lieux ombragés et les activités rafraichissantes (baignoires, jeux d’eau, pataugeoires, etc.) ;
* Limiter / interdire les efforts intenses, les activités sportives ;
* Rafraichir les enfants et les nourrissons : utilisation de brumisateurs, protection du corps par des vêtements clairs pour éviter l’exposition solaire directe de la peau et du cuir chevelu ;
* Appliquer des crèmes solaires ;
* Arroser les cours ou les préaux ;
* Mettre en dortoirs climatisés les enfants en bas âge ;
* Inciter les enfants à boire régulièrement (toute les heures), au verre, au biberon ;
* Adapter les menus, privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pèches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres), proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre-indication ;
* Sensibiliser les parents le soir lorsqu’ils viennent chercher leurs enfants.

Lorsque l’alerte est levée, il est recommandé de réceptionner l’information sur la fin de la vague de chaleur, de la diffuser auprès de ses services, puis d’établir une synthèse de la gestion de l’évè­nement et des mesures prises, et la transmettre au service départemental de la protection maternelle et infantile.

Enfin, une fois l’épisode de canicule terminé, il est recommandé de procéder à l’analyse de la gestion de l’évènement par ses services, en tirer les conséquences pour apporter les améliorations nécessaires au plan de gestion interne des vagues de chaleur.

Ces recommandations s’appliquent en tant que de besoin aux assistants maternels à domicile et aux gardes d’enfants à domicile.

Des mesures particulières peuvent être pris par les préfets de département.

Une présentation synthétique des recommandations est faite en annexe 1.

1. **Les activités de soutien à la parentalité**

Les recommandations applicables aux modes d’accueil d’enfants de moins de trois ans s’appliquent en tant que de besoin aux services de soutien à la parentalité accueillant des enfants, en particulier les lieux accueil enfants parents.

**Annexe 1 Recommandations synthétiques Modes d’accueil de jeunes enfants (0-3 ans)**

